N° 3487 — 10e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 2 Janvier 1898

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon) TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —
Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Nouveau scandale aux Hospices de Roubaix

LA Politique de Gambetta

Il est facile de prêter ses petites passions et ses petites idées aux morts illustres; il serait mieux d'avoir plus de respect pour leur mémoire et de les juger, non pas sur de hasardeuses hypothèses, mais sur l'œuvre même qu'ils ont accomplie, sur ce qu'ils ont dit et pensé pendant qu'ils étaient en vie.

Aujourd'hui certains veulent habiller Gambetta à la *mode du jour*. Ils devraient cependant savoir qu'il avait une autre ampleur que M. Méline et une autre taille que M. Barthou. Ils disent que Gambetta s'était modéré; qu'il se serait « assagi » davantage encore; qu'il serait avec eux.

Pourquoi pas réactionnaire? Pourquoi pas monarchiste?

Ce n'est pas une raison parce que le Waldeck-Rousseau de 1897 se rappelle que de loin celui de 1882 et de 1884 et *parce qu'il veut créer un grand cercle* aux conceptions politiques assez vicieuses, pour en inférer que le grand tribun aurait subi les mêmes défaillances. Les maîtres meurent, les disciples les oublient et parfois les reinient. L'œuvre des maîtres appartient, non aux disciples, mais à tous, et chacun a le droit d'exiger qu'on ne la défigure pas.

A quel point de recul et d'oubli en est-on arrivé pour qu'on lise dans beaucoup *de journaux, à propos d'un récent discours* de M. Léon Bourgeois, se recommandant du programme de Gambetta, que celui-ci, s'il revenait en ce monde, serait fort surpris de s'entendre déclarer partisan de l'impôt sur le revenu et de la révision constitutionnelle.

Encore un peu on prétendra que Gambetta ne voulait pas entendre parler du scrutin de liste et tenait avant tout pour le scrutin d'arrondissement.

Qu'on soit pour *ou contre* la révision, qu'on soit pour ou contre l'impôt sur le revenu, on n'a pas le droit de contester que Gambetta s'était aussi nettement prononcé pour la révision et pour l'impôt sur le revenu que pour le rétablissement du scrutin de liste.

Sans doute il ne voulait ni de la suppression de la présidence de la République ni de la suppression du Sénat; sans doute il ne voulait pas de la réunion d'une constituante; mais il demandait que l'assemblée nationale réglât à nouveau les attributions des deux Chambres.

Sans doute il n'aurait pas accepté de toutes pièces les conceptions de M. Doumer; mais il réclamait énergiquement l'établissement d'un impôt général sur le revenu, ainsi que depuis l'a proposé M. Peytral.

Le programme du grand ministère (14 novembre 1881) commençait par un projet de révision.

Dans la même année (le 12 août 1881), devant ses électeurs, Gambetta rappelait « quelles étaient les conditions constitutionnelles à l'aide desquelles on pouvait introduire plus d'harmonie dans les tendances et dans les vues des grands pouvoirs publics. »

Dans ce mémorable discours, qu'il faut *relire pour apprécier combien l'orateur* paraîtrait révolutionnaire à nos modérés d'aujourd'hui, Gambetta faisait valoir avec son entrain ordinaire les arguments qui à ses yeux militaient en faveur de l'impôt sur le revenu : « On dit : Comment voulez-vous établir cet impôt? Ce sera de l'inquisition, ce sera un impôt d'une vérification intolérable. Je réponds deux choses : d'abord cet impôt existe dans beaucoup de pays et n'y a pas donné lieu aux récriminations et aux plaintes dont on nous menace d'avance.

En second lieu, je connais, dans notre beau pays de France, beaucoup d'impôts qui occasionnent infiniment plus de tracasseries aux contribuables...»

Dans ce discours encore, Gambetta disait : « Le cléricalisme a été vaincu et abattu, mais il n'est pas mort. Et je pense qu'il y a mieux à faire qu'à le traiter selon des formules plus ou moins creuses; il faut s'enquérir de ce qu'il détient encore de puissance administrative et publique. »

Plus loin, il ajoutait : « C'est mon opinion, qu'il convient de regarder de près tous ces biens de main-morte, et que nous avons besoin d'une législation qui les reprenne, les supprime, les abolisse. »

La morale de tout ceci, c'est que beaucoup de gens tiennent à se dire *gambettistes* et que, s'ils y tiennent tant, ils doivent commencer par ne pas tourner complètement le dos à la politique de Gambetta.

Maxime LECOMTE,
Sénateur du Nord.

Nos ateliers étant fermés à l'occasion de la Nouvelle Année, L'Avenir de Roubaix-Tourcoing ne paraîtra pas demain.

LE COMMERCE DE LA RUSSIE avec la France

Les statistiques russes pour le commerce extérieur pendant le premier semestre de l'année 1897 viennent d'être publiées. Le comte de Vauvineux, conseiller de l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg, en a fait l'objet d'un rapport insérée au *Moniteur officiel du commerce*. Les indications qu'il donne relativement aux relations commerciales de la France et de la Russie montrent l'accroissement d'activité dans les rapports des deux pays, et cela pourrait être amené, ajoute-t-il, à l'on avait exactement combien de marchandises françaises s'en vont en Russie par voie de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Belgique et passent dans les statistiques douanières comme provenant des pays dont elle n'ont fait qu'emprunter les ports ou les voies ferrées.

Pendant le premier semestre de l'année, la France a acheté en Russie pour 22,526,000 roubles (58 millions 6 francs) *en comparant 11 millions 1/2* de roubles de céréales; 6,500,000 roubles de lin, pour moins de 1 million d'huile de pétrole, d'éclairage et *de graissage; pour 850,000 roubles de planches. Ce* sont donc essentiellement des matières premières nécessaires soit à l'alimentation, soit à l'industrie française. La France vient au quatrième rang des pays acheteurs en Russie, l'Allemagne ayant importé de Russie pour 81 millions, l'Angleterre pour 52 millions, la Hollande pour 31 millions.

Si nous passons aux importations, nous voyons que la France a vendu en Russie pour 11,582 roubles (plus de 27 millions de francs), c'est-à-dire que la France a vendu en Russie pour une somme représentant à peu près la moitié de ses achats pendant le premier semestre.

Les vins et boissons alcooliques y entrent pour 2,750,000 roubles.

Autant qu'on en peut juger par le chiffre des six premiers mois, il y a un progrès dans l'importation de France des laines et poils non peignés et non filés, puisque dans le premier semestre, la Russie a importé près de 600 roubles contre 800,000 roubles pour l'année 1896.

Il y a un léger progrès dans la papeterie. Un article *nouveau*, c'est l'*introduction de wagons de* chemins de fer. La dernière article du tableau de M. de Vauvineux est libellé : « Marchandises diverses », 3 millions de roubles.

La France, qui a vendu pour près de 12 millions de roubles à la Russie, lui en avait acheté pour 22 millions, tandis que l'Allemagne en a vendu pour 88 millions, et elle en a acheté pour 81 millions; l'Angleterre a acheté pour 62 millions et vendu pour 49 millions. Les Etats-Unis et l'Egypte ont vendu à la Russie pour 42 millions de roubles, et plus de 100 millions de francs de coton. Ce ne sont point les indications et les incitations qui manquent aujourd'hui au commerce français pour aller trafiquer en Russie.

Un document antérieur publié par le *Moniteur officiel du commerce* a montré que les réductions consenties par le gouvernement russe, en 1893, ont *profité à l'industrie française dans une certaine mesure; elles ont ouvert le marché russe à certaines* produits tels que la passementerie, les chapeaux pour dames et les plumes.

D'autre part, la Russie payait *7 francs* sur les bles et elle n'a pu tirer, jusqu'ici, un bien grand profit des modifications de tarifs sur les hautes minérales.

Il ne faut pas oublier qu'une nation achète là où elle trouve à se fournir à bon marché et que, pour acheter beaucoup, elle doit vendre beaucoup. En cette matière, comme la masse des transactions se fait individuellement, qu'elle traduit des opérations isolées, séparées, qui se traitent sans lien entre elles par des particuliers, il ne saurait être question de les soumettre à une tendance politique, à des sympathies politiques.

Les royalistes mécontents

Que se passe-t-il donc dans le monde royaliste?

Le manifeste des six légitimistes pure parait avoir jeté un certain désarroi dans le parti.

L'attitude des journaux monarchistes est curieuse à observer. Le *Soleil* n'a pas soufflé mot du fameux document; le *Gaulois* l'a reproduit sans commentaires, à titre de renseignement; le *Moniteur universel* s'est borné à faire observer qu'il n'engageait que ses signataires.

Quant à la *Gazette de France*, qui en a eu la primeur, non seulement elle n'est abstenue de toute appréciation, mais encore elle a publié hier, en première page, cette note au moins bizarre :

Nous avons reçu hier, et nous recevons aujourd'hui, un grand nombre de lettres et de télégrammes portant des adhésions à la déclaration du 28 décembre, plusieurs, longuement motivées, un certain nombre émanant de rédacteurs de la presse de province.

Nous prévenons que nous n'en reproduirons aucune, pour le moment au moins.

Que signifie ce ton sec et rageur?

Certes, nous savons que la *Gazette* n'a pas toujours le monarchisme aimable, mais d'ordinaire, quand elle n'adresse pas un ami, elle ne prend pas exprès son air le plus bourru.

On dirait que le maison de France menace de s'écrouler. Mauvaise fin d'année! Lamentable fin de siècle!

Echos et Nouvelles

Les domestiques en Allemagne. — De toutes les villes de l'Empire, c'est Francfort qui a le plus de domestiques. 75 sur 1,000 habitants. Berlin n'en a que 37 par mille.

***

La bière en Allemagne. — Il a été fabriqué en Allemagne, pendant l'exercice 1896-97, 38,363,575 hectolitres de bière, soit une moyenne de 16,138,526 hectolitres en Bavière et 237,439 hectolitres en Alsace-Lorraine.

***

Deux-cent-soixante heures dans un cercueil. — Le professeur Papuss, à Paris, se fera enfermer dans un cercueil vitré et y séjournera 216 heures (9 jours et 9 nuits).

***

Dans un coin de la vaste salle se dressait un berceau dont le pensionnaire paraissait profondément endormi.

Mornand, en regardant attentivement la jeune femme, reconnut sa nièce. A ce moment les chiens qui, à distance, avaient fait l'étranger, se mirent à aboyer.

Le voyageur se dirigea vers la porte de la ferme et frappa pendant que les aboiements redoublaient.

Un des garçons de ferme vint ouvrir.

— Excuses-moi, dit Mornand, mais par ce temps de neige je me suis égaré et c'est pourquoi j'arrive si tard.

— Approchez vous du feu, mon brave homme, *dit le fermier*. Femme, mets un pot de vin sur la table, apporte le mien, le lard et un fromage. Il fait bon casser une croute quand on vient de faire une longue marche sous la rafale. N'est-ce pas camarade, ajouta-t-il en frappant familièrement *sur l'épaule de l'étranger*.

— Ce n'est pas de refus, répondit Mornand, en se mettant à table sans façon.

Il y eut un instant de silence. Par discrétion, personne n'interrogeait le nouveau venu. Ce fut lui qui prit la parole.

— Vous n'êtes pas facile à trouver, dit-il gaîment au fermier, pendant que la fermière mettait prestement le couvert.

— Vous me cherchiez donc? interrogea le fermier.

— Mais oui. C'est bien vous qui vous appelez Jacques Urbain?

— Parfaitement.

— Marié à Madeleine Mornand.

— C'est exact.

— Eh bien moi, je suis Louis Mornand et *j'arrive des Indes*.

A ces paroles, le fermier se leva, alla droit à lui et lui tendant la main dit :

— Alors, vous êtes notre oncle. Eh bien, je ne suis pas fâché de vous voir, car ma femme m'a bien souvent parlé de vous; *nous vous* avons même cru mort, car, soit dit sans reproche, vous ne donnez pas souvent de vos nouvelles.

Mornand sans répondre, sourit en regardant sa nièce. Alors le fermier reprit :

— Eh bien oui, c'est votre nièce. Embrassez-la donc. Il y a un quart d'heure qu'elle attend ceci.

Vous êtes en famille.

Louis Mornand, *tout même de cette réception* cordiale qui ressemblait si peu aux précédentes, se laissa aller à cette douce intimité qui le touchait au cœur. Il causa longtemps, raconta ses voyages, mais se garda bien de parler de sa situation de fortune. Il était trop heureux ainsi, il sentait autour de lui, une affection sincère et désintéressée.

Quand vint minuit, un des domestiques de la ferme chanta un cantique de Noël et ensuite tout le monde soupa joyeusement.

Il était près de deux heures du matin *quand on songea à aller se reposer. On donna à Louis* Mornand la meilleure chambre de la ferme et sa nièce, qui l'avait reconnue dès qu'il s'était nommé, l'embrassa encore en lui souhaitant une bonne nuit.

Le lendemain, Mornand s'enquit sans en avoir l'air de la situation du fermier.

Il apprit que ce dernier joignait péniblement les deux bouts, tout en travaillant courageusement, vaillamment secondé qu'il était par sa brave compagne.

Le propriétaire, gros bourgeois, bien renté, habitant Paris l'hiver et la campagne pendant l'été, était d'humeur peu accomodante et il ne fallait point qu'Urbain fut en retard pour payer ses fermages car aussitôt le papier timbré faisait son apparition dans la maison.

Le fait s'était produit *l'année précédente*.

Louis Mornand apprit ces choses et quand il fut suffisamment renseigné, il prit congé de son neveu et de sa nièce.

— Pourquoi partez-vous? lui demanda cette *dernière*. Etes-vous donc mal ici et ne pouvez-vous vous y reposer quelque temps?

— Je reviendrai, répondit Mornand en souriant, et je vous promets de n'être plus qu'une ans sans vous revoir.

Trois *jours* après, Urbain *et sa femme* recevaient une lettre ainsi conçue :

Mes chers enfants.

Il ne faut jamais se fier aux apparences et tel qui paraît un gueux, cache parfois un millionnaire. C'est un phénomène de ce genre qui s'est produit ces jours derniers chez vous.

L'oncle Louis Mornand, si bien reçu par vous a gagné aux Indes assez d'argent pour acheter la moitié de votre village, château compris.

Il se contente, toutefois, de vous offrir la ferme que vous habitez, avec toutes ses dépendances. *L'acte est établi chez Me Tarvan, notaire à Meaux.* Les fonds sont versés. Vous n'avez plus qu'à aller signer.

J'ajoute que pour vous permettre d'acheter les instruments agricoles nouveaux et vous mettre à même de suivre tous les progrès réalisés ou réalisables, le même notaire vous remettra, à titre de don, cent mille francs qui vous aideront à mettre votre bien en valeur.

Je ne crois pas devoir vous en donner davantage. Vos goûts sont simples, vos appétits modestes. Si je vous faisais riche, peut-être votre caractère en modifierait-il, et je vous aime trop ainsi pour desirer vous voir changer.

Je retourne aux Indes, heureux d'avoir rencontré deux braves cœurs sur mon chemin.

N'oubliez pas trop l'oncle Mornand qui, lui, ne vous oubliera jamais.

L. MORNAND.

La lettre arriva le 1er janvier au matin.

— C'est la première *fois que Dieu nous envoie des étrennes*, dit Urbain tout *ému*, mais celles-ci peuvent compter.

Alors la jeune femme indiquant à son mari le berceau où dormait l'enfant, dit en souriant :

— Il l'avait déjà envoyé quelque chose pour sa tête, Pas-tu donc oublié?

— C'est vrai, dit Urbain tout joyeux. Décidément il y a des heures où la Providence protège visiblement les braves gens.

Ainsi finit ce conte écrit pour les petits.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

La commission du Panama

Paris, 31 décembre. — Le bruit a couru aujourd'hui que, à la suite du verdict de la Cour d'assises de la Seine, la commission d'enquête du Panama allait arrêter ses travaux. Cette nouvelle n'a aucun fondement. Ce serait méconnaître l'esprit qui anime la majorité de cette commission que de croire qu'elle va renoncer à l'œuvre qu'elle a acceptée et qu'elle accomplira jusqu'à la séparation de cette Chambre.

Les membres de la commission qui n'ont pas cru devoir s'associer jusqu'au bout à cette œuvre se sont d'ailleurs retirés.

Parmi ceux qui restent, le plus zélé est naturellement le président M. Vallé qui a été encore nommé rapporteur général. Cela lui permettra *de donner un pendant au rapport de la première* commission qui, sur sa demande, a déjà eu deux éditions.

Les autres rapporteurs se montrent pas moins de bonne volonté. Bien que leur travail ne soit ni terminé, ni approuvé, ils en ont effectué le dépôt sur la tribune de la Chambre sous la forme d'un cahier de papier blanc.

Donc, la commission fera encore parler d'elle. *Elle déclarera que son rôle est bien supérieur à* celui de la Cour d'assises qui n'avait qu'à juger des faits criminels landis qu'elle est tribunal d'honneur et seule capable de donner des brevets de pureté parlementaire. Malheureusement pour elle, le pays qui est simpliste ne comprendra pas cette obstination. Il ne sait que trop déjà que les enquêtes de ce genre sont dirigées surtout contre les adversaires politiques.

Cette opinion est du reste celle qu'a exprimée le jury de la Seine pour l'acquittement général.

Les acquittés du Panama

Paris, 31 décembre. — Le *Radical*, dont M. Henry Maret fut si longtemps le rédacteur en chef, publie la note suivante :

Comme pouvaient le prévoir tous ceux qui ont conservé confiance *dans* l'équité du jury, cette examination du sentiment public, notre ami Henry Maret est définitivement lavé de l'infâme accusation portée contre lui.

Les douloureuses épreuves par lesquelles il vient de passer, les émotions qu'il a emportées ont naturellement débilité sa santé déjà si chancelante.

Aussi, avant de reprendre sa vaillante plume, avant de recommencer sa lutte énergique pour les idées et les doctrines qu'il défend si brillamment depuis tant d'années, Henry Maret est-il dans la nécessité de consacrer quelques semaines à un repos complet, qui lui procurera le rétablissement de ses forces.

Après les cruelles angoisses que vient d'éprouver Henry Maret, il ne nous convient pas de lui adresser un compliment banal.

Il sait combien lui sont restés fidèles les amitiés de ses vieux compagnons de lutte, il sait que tous ceux qui ont combattu à ses côtés n'ont pas douté de lui un seul instant.

De toutes parts, depuis le commencement du procès, *il a recueilli des manifestations de sympathie* et d'estime, et même ses ennemis politiques sont dû rendre justice à sa longue vie de probité.

Ces témoignages précieux l'accompagneront dans les jours de recueillement qu'il désire prendre; il le réconfortera, ils lui apporteront le calme, en attendant l'oubli des vilenies essuyées.

La rédaction du *Radical* est heureuse d'affirmer ses sentiments en assurant de nouveau Henry Maret de sa plus sincère affection.

Paris, 31 décembre. — M. Laisant nous communique la lettre suivante :

MERCI

Au fond de l'ignominieux procès (ignominieux pour ceux qui me l'ont intenté) dont je viens de sortir acquitté, c'est par centaines que j'ai trouvé, dans toute la Presse, des articles contenant des témoignages d'estime et de sympathie, c'est par milliers que des lettres, des cartes ou des télégrammes sont venus me réconforter.

Depuis l'acquittement cette avalanche continue et augmente. Rien ne pourrait me toucher plus *profondément qu'une telle manifestation s'a*dressant à un retraité de la politique. Rien n'aurait plus contribué à me rendre le calme et le *courage si jamais je venais à faiblir*.

Il y a donc encore, et en nombre, de braves gens et des cœurs honnêtes à côté de la pourriture qui s'est donnée en spectacle depuis bientôt un an.

Dans l'impossibilité matérielle où je suis de répondre à nos confrères de la Presse, à tant d'amis connus et inconnus, je ne peux que leur *adresser collectivement qu'un seul mot, sous* l'influence de l'émotion que je ressens, et ce mot, parti du cœur, est : Merci, Merci !

L'AFFAIRE DREYFUS

La dame voilée

Paris, 31 décembre. — Mme Jouffroy d'Abbans, dont la comparution avait été retardée par échange de dépêches intervenues en matière de recherches et de vérifications est arrivée à 4 heures 10 du cabinet du commandant-rapporteur. L'entrevue a duré à peine dix minutes.

Un rédacteur de l'*Agence nationale* a pu voir à sa sortie Mme Jouffroy d'Albans, qui lui a dit les déclarations suivantes, déclarations dont nous lui laissons toute la responsabilité.

« Il a été convenu entre le commandant Ravary et moi que rien ne transpirerait au dehors de ce qui s'est passé entre nous.

Mademoiselle je puis vous dire que cette convention a été toute préliminaire et qu'une convocation me sera adressée très probablement pour lundi prochain.

Vous me demandez ce qui a motivé mon intervention en cette affaire? Ma réponse est bien simple : Je ne suis l'instrument de personne et c'est uniquement ma passion de justice qui me pousse en avant. Cette malheureuse affaire est le produit de la vengeance horrible d'un M. de W... , personnage cosmopolite que je connais fort bien, et dont le frère est officier d'état-major en France.

Ce M. de W... , se venge adroitement de certaines personnes que je ne veux pas nommer. *Je connais les moyens de sa haine et par conséquent le prétexte de sa vengeance.* Le jour est possible pour éclairer à cet égard la religion du commandant Ravary.

Après ces derniers mots, Mme de Jouffroy d'Albans va rejoindre dans sa voiture un de ses parents qui l'avait accompagnée au Cherche-Midi.

Le rapport du commandant Ravary

— Paris, 31 décembre. — M. Tézenas, défenseur du commandant Esterhazy « fait les déclarations suivantes à un rédacteur de la *Patrie* :

« Je crois savoir que le rapport de M. Ravary sera déposé dès ce soir entre les mains du général Saussier. J'en serai d'ailleurs immédiatement prévenu, car le Code d'instruction criminelle est très explicite à ce sujet; il dit que le dossier de l'instruction doit être remis *aussitôt à l'accusé*.

» Je persiste à croire que, malgré les conclusions du commandant Ravary, tendant au nonlieu, le conseil de guerre sera convoqué très probablement jeudi prochain, pour se prononcer sur le cas de M. Esterhazy.

On est décidé dans les hautes sphères militaires à en finir très rapidement avec cette affaire.

Toutefois, j'espère que l'impatience des juges militaires n'ira pas jusqu'à priver la défense *des moyens de se produire et qu'il me sera accordé* le délai suffisant pour étudier le dossier de M. le commandant Ravary dont je ne connais jusqu'ici aucune pièce.

— Croyez-vous, demandai-je, que la déposition de Mme de Jouffroy d'Abbans apportera quelque nouvel intérêt au procès?

— Je suis convaincu que cette déposition, si elle a lieu, sera de pure forme et de nul effet. Mme de Jouffroy d'Abbans ne connaît pas mon client.

L'agence du passage de l'Opéra

On sait que M. Bertulus a entendu hier M. Croissandeau, colonel en retraite, relativement à la lettre de menaces adressée à M. Hadamard et que le Conseil de Drefyus attribue au commandant Esterhazy. Cette lettre, on s'en souvient, fut déposée à l'agence postale du passage de l'Opéra.

M. Croissandeau a raconté à ce sujet à l'*Aurore* qu'il a été amené à connaître le directeur de l'agence postale « qui, dit-il, me s'appelle pas Perret, mais Pochon. A l'occasion d'une plainte déposée contre lui par un de ses parents, entre les mains de M. Cochefert, chef de la Sureté, » Voici le récit fait par M. Croissandeau à l'*Aurore* :

Un jour mon beau-frère lut, à la quatrième page d'un journal, une annonce africaine dans laquelle *on offrait de vendre une ferme* en Algérie et lui demandait si l'on pouvait compter sur une subvention mensuelle de 300 francs, moyennant laquelle la police venait à l'occasion d'une plainte déposée contre lui par un de ses parents, entre les mains de M. Cochefert, chef de la Sureté. » Voici le récit fait par M. Croissandeau à l'*Aurore* :

Mon parent se mit enseigné en quête d'un acquéreur, mais il n'en avait pas encore trouvé lorsque se produisit l'affaire Esterhazy.

Comme l'Aurore l'a exactement dit ce matin, la lettre de menaces adressée à MM. Hadamard et Mathieu Dreyfus fut remise le 21 octobre, non à Perret-Pochon, mais à son employé Geiger.

Geiger allait placer la lettre dans une enveloppe portant, imprimée, l'étiquette correspondant de l'agence à Lyon, lorsque la suscription le frappa. Le nom de M. Hadamard surtout attira son attention.

La lettre était formée au moyen d'un cachet de sûreté en métal. Familiarisé comme il l'était avec le déchiffrage des lettres, Geiger parvint facilement le cachet. Il ouvrit la lettre et en prit une copie qu'il alla montrer à la préfecture de police. Ensuite il envoya l'original à Lyon. Le soir, tout le monde discutait dans le bureau que cette lettre avait été apportée par Esterhazy.

Mon beau-frère m'avait raconté cette étrange histoire, mais je n'y pensais plus lorsque je reçus la visite de M. Mathieu Dreyfus.

Le frère du condamné venait me consulter en sa qualité d'avocat militaire, sur les conditions dans lesquelles la *revision d'une condamnation prononcée* par un conseil de guerre peut être obtenue.

Après lui avoir fourni les renseignements qu'il désirait, je me souvins tout à coup de la lettre remise à Geiger :

— M. Hadamard n'a-t-il pas reçu des menaces de mort par la poste, dans les derniers jours du mois d'octobre? demandai-je.

— Mais si, me répondit M. Mathieu Dreyfus.

Je lui racontai ce que je savais. Sur ce, il courut chez M. Hadamard et en rapporta la lettre sur laquelle il fut facile de constater des traces d'ouverture.

M. Mathieu Dreyfus remit la lettre au commandant Ravary. Je fus convoqué par ce dernier le lundi 29 décembre dernier. Il reconnaît ma déposition et convoqua Geiger pour le lendemain matin 10 heures.

Le lendemain, Geiger, qui avait été prévenu le mardi, il se rendit passage de l'Opéra à la nuit tombante. Perret-Pochon l'accueillit par ces mots : « Malheureux! Qu'est-ce que vous venez faire ici? Vous vous perdez! »

Le lendemain mercredi, ce fut Perret-Pochon qui se présenta chez le commandant Ravary. Au retour de place de Geiger, pour chercher à dégager Esterhazy. Geiger, il a déposé devant le commandant Ravary.

M. Bertulus m'a déclaré tout à l'heure qu'il allait faire rechercher cet individu. Mais je crains fort qu'on ne le retrouve pas de si tôt.

Nous avons vu M. Ferrel qui, après avoir pris connaissance du récit de M. Croissandeau, nous dit :

Mon ex-associé aurait porté une plainte? Soit, j'en attends l'effet.

Mais, c'est moi qui ai reçu l'homme à la lettre, et encore, changeant n'a en Dreyfus dans mon personnel.

Quand on veut nuire à quelqu'un, on dit qu'il est de la police. Mais, c'est ridicule. J'ai 5,000 francs appartenant aux plus hautes classes de la société. Ils sont là pour répondre en mes lieux et noms. Quand si je traite leurs secrets? Quand si je commets une indiscrétion? Leur dévoûment m'est un vieux garant. Jamais vous n'avez pas cet affaire, mais je crois fut M. Esterhazy qui avait apporté la lettre à Geiger pour le Lyon. Mon ex-associé et son parent ont pris leurs précautions. Ils ont dû prévoir que certains malveillants tout le parti à tirer de tout ce qui